



PROGRAMME DE LA FORMATION



Formation animée par
Mme Morane Keim

Thème : Inaptitude au travail : licenciement et indemnisation

Lieu : Sofitel Strasbourg Grand îles, 4 Pl. Saint Pierre le Jeune 67000 Strasbourg

Durée : Quatre (4) heures

Tarif : 250 € ht par participant

Domaine : Droit social, droit de la sécurité sociale

Public : Avocats

Niveau d'enseignement : niveau 2 : Intermédiaire (approfondissement des connaissances et des pratiques)

Objectifs pédagogiques et professionnels de la formation : Actualisation et perfectionnement des connaissances tant pour le conseil et/ou le contentieux.

Déroulement de la formation :

- Arrivée et accueil des participants : 13h
- Début de la formation : 13h30
- Pause : 15h30
- Reprise de la formation : 16h
- Fin de la formation : 18h

Contenu du programme de formation

I- Le licenciement pour inaptitude

1. Avis du médecin du travail et contentieux
2. Etendue de l'obligation de reclassement

II- Quelle réparation devant quel juge ?

1. Compétences respectives du juge prud'homal et du juge de la sécurité sociale
2. Postes de préjudices indemnissables

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel uniquement, dans une salle du local indiqué ci-avant qui sera disposée en configuration « salle d'étude » avec tables et chaises pour permettre la prise de note.
- La veille de la formation, un document contenant les slides au format PDF du Powerpoint diffusé par le formateur le jour de la formation sera envoyé à tous les participants, sur l'adresse mail fournie au jour de l'inscription.

Formateur : Mme Morane Keim, professeur à l'école de droit de la Sorbonne.

Suivi et évaluation : Les participants pourront poser toutes les questions qu'ils souhaitent à l'occasion d'un temps d'échange prévu à cet effet à l'issue de la formation. Ils pourront en outre solliciter l'intervenant, par mail adressé à l'organisateur de la formation qui se chargera de le transmettre, si d'autres interrogations venaient à se poser dans les jours suivants la formation.

Validations : À l'issue de la formation, les participants devront pouvoir utiliser les connaissances acquises pour actualiser leur pratique dans les conseils prodigués aux clients, la rédaction des contrats et en particulier des statuts de société ou procès-verbaux d'assemblée générale, dans l'appréhension du contentieux, etc.

A l'issue de la formation chaque participant recevra une attestation faisant état du nombre d'heures de formation suivies et indiquant que la formation s'est déroulée conformément aux modalités de mise en œuvre arrêtées par le Conseil national des barreaux.

Coordonnées de l'organisateur de la formation : M. Franck Goncalves – 06.42.12.12.18 – contact@pagesdedoctrine.fr